

## **ORPEA**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 25 juin 2024  
Quinzième résolution

**Mazars**  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 8 320 000 €  
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de  
Versailles et du Centre

**Deloitte & Associés**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite  
à la Compagnie Régionale de  
Versailles et du Centre

**Saint Honoré BK&A**  
140, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

S.A.S. au capital de 37 000 €  
501 572 390 RCS Paris

Société de Commissariat  
aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Paris

## ORPEA

### Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

#### Assemblée générale mixte du 25 juin 2024 Quinzième résolution

A l'assemblée générale de la société ORPEA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

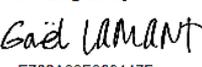
Fait à Paris La Défense et Paris, le 17 mai 2024

Les commissaires aux comptes

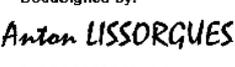
Mazars

Deloitte & Associés

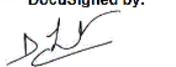
Saint-Honoré BK&A

DocuSigned by:  
  
E782A62E360147F...

Gaël LAMANT

DocuSigned by:  
  
31DBACFD9D2D4AC...

Anton LISSORGUES

DocuSigned by:  
  
B3B790078EE0464...

Damien LEURENT

DocuSigned by:  
  
88452F7967FC4B8...

Xavier GROSLIN